

**PLAQUE DE FIXATION  
DE TRAMPOLINES ENCASTRÉS**

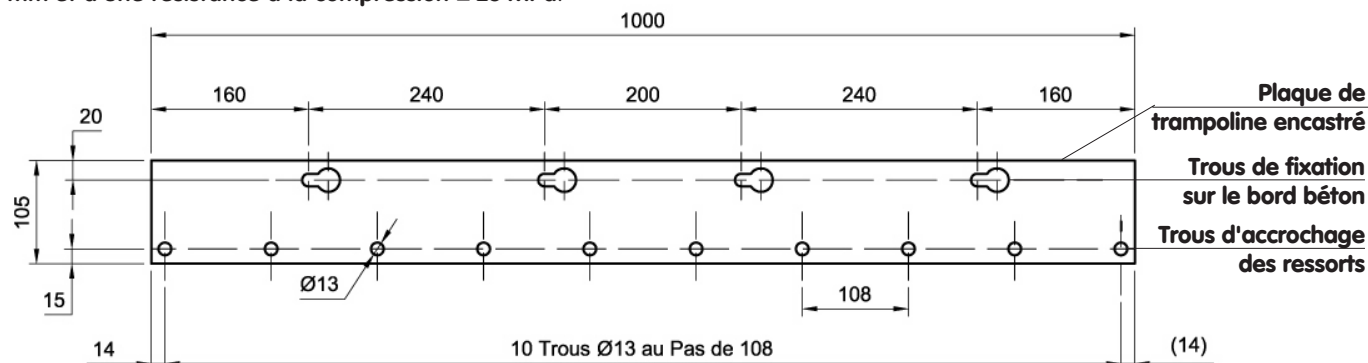
**5352/20**

**1. Principe de fixation :**

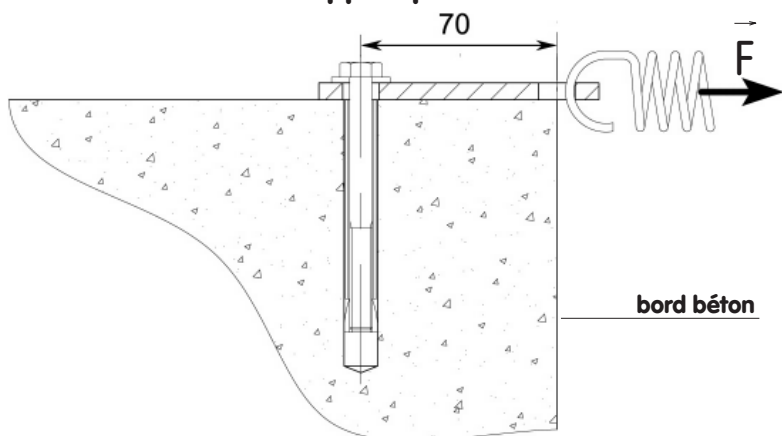
Toutes les fixations sont réalisées à l'aide de cheville à double expansion M8.

**2. Supports admissibles :**

Le présent cahier des charges s'applique uniquement aux fixations réalisées dans des supports bétons sains **d'une épaisseur ≥ 120 mm et d'une résistance à la compression ≥ 23 MPa.**



**3. Efforts soumis au support pendant l'utilisation :**



La cotation en millimètre ne définit que le lieu d'application des efforts

**Effort soumis à la plaque : F**

- effort vertical = 0 daN,
- effort horizontal = 300 daN (10 ressorts de traction ayant une force maxi de 30 daN chacun).

**Effort soumis à chaque fixation :**

- effort traction = 0 daN,
- effort cisaillement = 75 daN (300 daN répartis sur 4 fixations).

**4. Implantation, utilisation et maintenance :**

Voir les plans d'implantation de la salle.

**5. Conception des ouvrages :**

**Exigences particulières du support (paragraphe 6 de la norme NF S52-400) :**

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- des supports de fixations ;
- des massifs de fondations ;
- des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »

<b>NATURE DU SUPPORT :</b>	<b>Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :</b>	
<b>Matière :</b>	<b>Date :</b>	<b>Cachet :</b>
<b>Présence de revêtement :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<b>Nom :</b>	
<b>Type de revêtement :</b>	<b>Fonction :</b>	
<b>Épaisseur du revêtement (mm) :</b>		<b>Signature :</b>

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.